



**TRÈS IMPORTANT**



À tous les élèves inscrits en

***Techniques spécialisées en services correctionnels***

Pour mettre en branle votre projet de formation nous devons déjà vous demander d'entreprendre quelques démarches personnelles :

Parlons maintenant de **VACCINS** :

Groupe Collegia se conforme aux mesures recommandées par la Direction générale de la santé publique pour la prévention des infections chez les stagiaires et les futurs travailleurs.

Vous **DEVEZ** vous rendre au C.L.S.C. de votre territoire afin de procéder à la mise à jour de l'immunisation primaire contre :

- 1- Diphtérie, tétanos, coqueluche
- 2- Rougeole, rubéole, oreillons
- 3- Poliomyélite (sabin ou salk)
- 4- Vaccins contre l'hépatite B et sérologie (si indiqué)
- 5- Épreuve à la tuberculose en 2 temps T.C.T.
- 6- Attestation de varicelle ou vaccination
- 7- Influenza (annuellement)\*

**\* Le vaccin contre l'influenza (grippe) est fortement recommandé, car vous êtes potentiellement susceptible de transmettre la grippe à votre clientèle lors des stages. Cette vaccination vous sera offerte au Centre d'études collégiales Baie-des-Chaleurs.**

Il faudra prendre rendez-vous avec l'infirmière du CLSC de votre territoire et lui présenter le  
« **Relevé de l'état immunitaire d'un individu** »  
(annexé à cette lettre)



Donc, **LORS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DE COURS,**  
**vous devez avoir avec vous :**

- **Le relevé de l'état immunitaire À JOUR** (annexé à cette lettre)